

PRITH Bretagne

Journée du PRITH – 1^{er} octobre 2019

Atelier N°5 : Comment faciliter la participation des travailleurs handicapés dans la détermination et le déploiement des actions du PRITH qui leur sont destinées ?

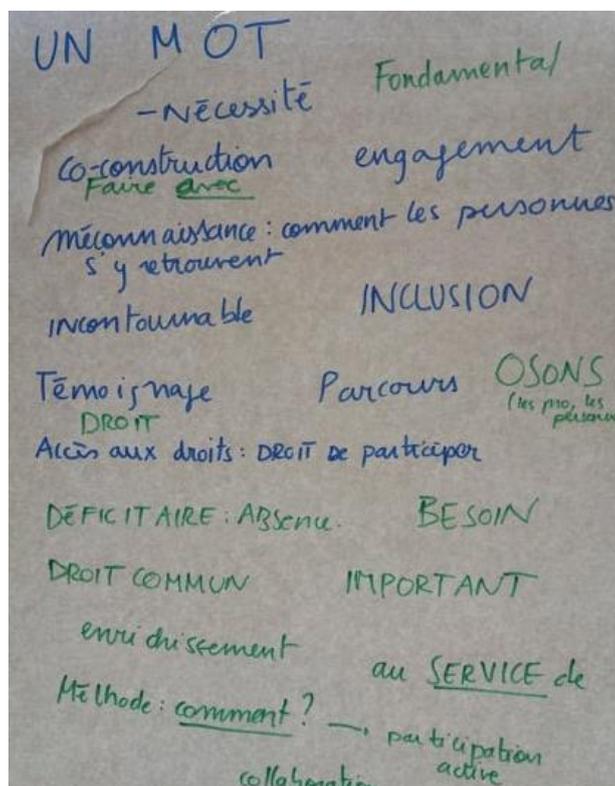
Introduction

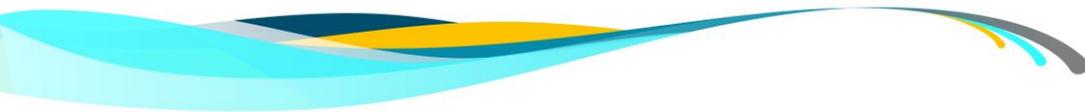
La concertation des personnes concernées dans la mise en œuvre des politiques publiques est une tendance actuelle de plus en plus forte dans la manière de déployer des programmes d'insertion. Sur les questions de handicap, cette concertation reste peu développée aujourd'hui, la parole des personnes en situations de handicap passant principalement par des actions menées par des associations de parents et de familles. Il est question aujourd'hui au niveau national de renforcer cette prise de parole directe des personnes en situation de handicap.

Cette tendance peut être illustrée par la mise en œuvre de la « réponse accompagnée pour tous » qui poursuit l'objectif d'associer plus directement les personnes concernées à la construction des dispositifs qui les concernent et la volonté de créer une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs.

C'est ainsi que l'objectif de l'atelier était de réfléchir à la manière de faciliter la participation des travailleurs handicapés au sein du PRITH, dans la détermination et le déploiement des actions qui leur sont destinées.

Dans un premier temps les participants à l'atelier se sont exprimés sur leur ressenti concernant la participation à travers des mots. Ces mots, présentés ci-dessous, démontrent la nécessité ressentie par les acteurs de promouvoir la participation : un droit, un incontournable, une opportunité d'enrichissement au service des personnes, pour favoriser l'inclusion des personnes.





I. Objectifs à poursuivre

Les effets et résultats à long terme attendus de la participation des personnes dans la détermination et le déploiement des actions du PRITH sont de :

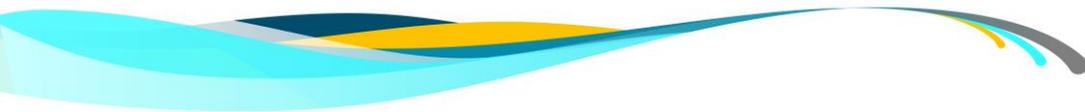
- **Permettre une meilleure réponse des dispositifs ainsi que des actions et axes du PRITH aux besoins des personnes et à leurs priorités** en prenant en compte l'expression du parcours des personnes, de leurs attentes, de leur participation à la réflexion
 - o **En amont de la mise en œuvre** : proposer une réponse correspondant aux besoins exprimés ;
 - o **En aval de la mise en œuvre** : vérifier que les actions mises en œuvre correspondent aux besoins des personnes (évaluation, prise en compte de l'expérience) pour les ajuster et les rendre accessibles
- **Favoriser la lisibilité des dispositifs et des actions** pour les bénéficiaires (communication)
- **Faciliter l'inclusion et rompre l'isolement des personnes** : favoriser l'engagement des bénéficiaires et des professionnels, ce qui implique un changement de posture de l'ensemble des parties prenantes ; Permettre la transmission d'informations de pairs à pairs
- **Favoriser la mixité des points de vue** (diversité des professionnels et des personnes concernées) pour plus de richesse dans les solutions à explorer
- **Répondre à une demande sociale et une urgence sociale** : faire avec.

II. Comment ?

A. Quelle participation promouvoir dans le cadre du PRITH : sur quoi ?

Pour promouvoir des personnes dans la détermination et le déploiement des actions du PRITH, différentes pistes ont été évoquées :

- **Une participation à la gouvernance du PRITH** : inclure les personnes concernées dans la détermination des axes et actions du PRITH qui leur sont destinées
- **Une participation à travers l'évaluation** : inclure les personnes concernées dans l'évaluation des axes et actions du PRITH qui leur sont destinées : une participation à la gouvernance du PRITH
- **Une participation aux groupes de travail opérationnels et thématiques** : à travers l'expression de leurs témoignages et de leurs attentes pour mieux répondre aux besoins des individus. Ce point a été plus largement évoqué et pose la question de la méthodologie : faire venir quelques personnes dans le groupe de travail pour témoigner, proposer des témoignages de personnes en groupe de travail (recueil en amont), effectuer des focus group avec les personnes en parallèle des groupes de travail. En fonction de la méthodologie mobilisée, les dynamiques d'échanges peuvent être très différentes.
- **Inscrire la participation de manière systématique dans chaque axe et action du PRITH** : ceci implique de dédier, sur chaque action, une réflexion spécifique à la formation pour poursuivre les objectifs cités plus haut. La méthode précise de participation pourra être définie dans le cadre de chaque action et être ainsi adaptée au sujet et à l'objectif donnés. La



question de rendre obligatoire la prise en compte de la participation dans le PRITH a été évoquée : le caractère obligatoire démontre l'importance du sujet et incite à la mise en œuvre mais peut également favoriser la participation alibi (et non effective).

B. Quelles méthodologies mobiliser ?

En fonction du sujet concerné et de l'objectif poursuivi, différentes méthodes sont mobilisables (à adapter) :

- Enquêtes papier, en ligne ou par téléphone
- Entretiens individuels, en téléphone ou présentiel
- Groupes d'échanges collectifs / focus group
- Témoignages en présentiel ou vidéos... à présenter dans le cadre de journées et/ou de groupes de travail
- Etc.

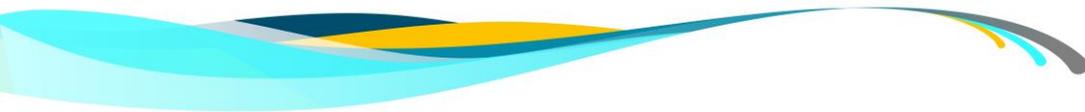
C. Qui mobiliser ?

En plus des **collectifs représentant les personnes en situation de handicap et leur famille** (exemple : collectif 35, collectifs CDAPH, Apedys, Associations de personnes et de familles), a été pointée l'importance **d'inclure dans la réflexion les individus eux-mêmes**, à repérés via les professionnels qui les accompagnent : organismes de formations, service public de l'emploi, associations...

Les « individus » n'ont pas la même connaissance des dispositifs que les collectifs, ce qui implique potentiellement une communication différente dans le cadre de leur participation. Pour autant, les membres des deux groupes de travail ont pointé l'importance de **s'appuyer sur les individus pour mettre au cœur des actions la dimension de parcours**. A ce sujet, a été évoquée l'opportunité de s'appuyer sur ceux qui sont à la fois professionnels et usagers (par exemple : un travailleur social en situation de handicap), bénéficiant à la fois de l'expertise et de l'expérience. Ceci pose néanmoins la question du repérage.

Au sujet de la mobilisation des personnes, les points d'attention suivants sont à prendre en compte :

- **La nécessité de dresser un premier état des lieux des pratiques de participation des travailleurs en situation de handicap en Bretagne** (incluant des individus et/ou des collectifs)
- **L'importance de veiller à la représentativité** des personnes pour prendre en compte la diversité territoriale, la diversité des handicaps et des situations
- **L'importance de cibler les bénéficiaires et les non-bénéficiaires** : comprendre le non-recours afin d'adapter les dispositifs
- **Les modalités : faire venir** les personnes aux instances, ce qui implique une prise en charge a minima des frais de déplacements voire des indemnités (et donc des moyens spécifiques), **et/ou aller vers**, ce qui implique de repérer les personnes et aller à leur rencontre dans leurs lieux de vie (par exemple : associations)



- **L'importance d'être extrêmement clair sur le « pourquoi » les personnes sont sollicitées :** être écoutées / récolter leur avis vs. être entendues / prendre en compte leur avis, voire leur permettre de prendre part à la décision.

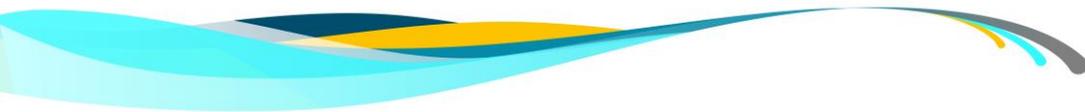
Participants à l'atelier

Séquence 1 (14h-15h)

Nom	Prénom	Structure	Fonction
ALLIAUME	Maryline	spefbretagne	Coordinatrice réseau SPEF Bretagne
BERTHIER	Rachel	mission locale Fougères	Responsable de secteur
BLANCHET-CLISSON	Géraldine	DIRECCTE	Référente APPRENTISSAGE
EUZENAT	Solen	MDPH FINISTERE	Responsable Pôle insertion professionnelle
FRADET	Stéphanie	IBEP	Responsable des formations innovantes
HAILLOT	Lucile	cfppa le gros chene	Formatrice
LE COQ	Sophie	SIADV Bretagne	Responsable de service
MAESTRI	Margherita	Coordination PRITH	Coordination PRITH
OSTROWSKI	Ingrid	Coordination PRITH	Coordination PRITH

Séquence 2 (15h15-16H15)

Nom	Prénom	Structure	Fonction
DILHUIT	Murielle	CHEOPS Bretagne	Coordinatrice



ETIENNE	Claire	Réseau des GRETA - DAFPIC	Référente Handicap
GACEL	Christine	CFPPA de Guingamp-Kernilien	Référente handicap - Coordinatrice de formation
GANTIER	Muriel	POLE EMPLOI	CHARGÉE DE RELATIONS PARTENARIALES
GESTAIN	Laëtitia	Plateforme Emploi Bretagne	Coordinatrice
LAURANS	Marie	La Sauvegarde de l'Enfance du Finistère	Assistante ressources humaines
LOGEAIS	Catherine	Agefiph	Déléguée régionale
MAESTRI	Margherita	Coordination PRITH	Coordination PRITH
NOWAK	Fleur	CRRF de Trestel	Psychologue du travail
OSTROWSKI	Ingrid	Coordination PRITH	Coordination PRITH
ROBIN	Tania	AGEFIPH	Chargée d'études & développement
MALODOBRY	Anne-Y	ARML	Directrice
RIBOULEAU	Stéphanie	DIRECCTE	Insertion des TH, Insertion par EA
MATILE	Julien	AGEFIPH	Chargée d'études & développement en alternance